



Nanterre, le 14 septembre 2020

Communiqué de presse

80 000 masques gratuits remis par la mairie de Nanterre aux habitants à partir d'aujourd'hui

A partir du lundi 14 septembre et jusqu'au vendredi 18 septembre, la ville de Nanterre va diffuser 80 000 masques à l'ensemble de la population, par le biais de deux masques remis dans chaque boîte à lettre.

Depuis le début de la crise sanitaire, c'est la quatrième initiative de ce type prise par la l'équipe municipale pour permettre aux Nanterriennes et aux Nanterriens de bénéficier de masques gratuits, réutilisables entre 30 et 50 fois. Les précédentes distributions avaient concerné les habitants, les résidents des foyers, les résidences étudiantes et les jeunes de plus de 11 ans. Au total, plus de 110 000 masques ont été distribués depuis le début de la crise sanitaire. L'ensemble du personnel communal a également bénéficié d'une dotation de masques.

Cette initiative entend aussi répondre à la demande d'un grand nombre d'habitants de bénéficier de masques gratuits en raison de la durée de la crise sanitaire et de la nécessité d'acquérir de nouveaux masques, ce qui représente un coût réel, notamment pour les familles.

La ville de Nanterre continue de se mobiliser face à l'épidémie. Nanterre a été l'une des premières grandes villes à créer un centre Covid, à instaurer un suivi des patients à risque, et à organiser des actions de dépistage massif en collaboration avec l'Agence régionale de santé (ARS) et l'hôpital de Nanterre.

Comme lors de la première distribution gratuite organisée en mai et juin dernier, ce sont des citoyens bénévoles qui ont procédé à la mise sous pli de ces 80 000 masques. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

La Ville de Nanterre regrette que le gouvernement n'ait pas accompagné l'extension de l'obligation du port du masque par la gratuité généralisée dans le contexte exceptionnel d'une crise sanitaire et de plus en plus sociale, ce qui aurait pourtant crédibilisé une obligation dont le non-respect est sanctionné d'une lourde amende.

Enfin la Ville de Nanterre se réjouit de la demande faite par la directrice départementale de l'ARS à l'ensemble des laboratoires d'analyses médicales du département de prendre leur part aux tests PCR, afin de réduire les attentes et les délais de traitement. Jusqu'à présent, la réalisation de ces tests à Nanterre est essentiellement assurée par les services municipaux de santé, par l'hôpital et par un laboratoire privé avenue Picasso.

Contact :

Pierre Saint-Gal

Collaborateur, Cabinet du maire et des élus

Pierre.SAINTGAL@mairie-nanterre.fr

01.47.29.51.29 / 06 21 31 16 03